



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2015

Dans le cadre de son mandat tel que défini par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans ce pays. Des informations sur ces tendances, qui sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires en vue de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Au cours du mois de janvier 2015, le BCNUDH a enregistré 170 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse par rapport au mois de décembre 2014 (155 violations enregistrées). Les provinces les plus touchées restent les provinces de l'est de la RDC, à savoir la province du Nord-Kivu (84 violations), la province Orientale (39 violations) et la province du Sud-Kivu (10 violations).

L'ensemble des agents étatiques a été responsable de 96 violations ayant fait 752 victimes, ce qui correspond à plus de 56% du nombre total des violations des droits de l'homme enregistrées par le BCNUDH en janvier 2015. Parmi les agents étatiques, les agents de la Police nationale congolaise (PNC) ont été les principaux responsables des violations des droits de l'homme commises en janvier 2015 (49 violations et 643 victimes), ce qui peut s'expliquer par le nombre élevé de violations et de victimes de ces violations commises dans le cadre des manifestations contre le projet de loi électorale. Les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont été responsables de 44 violations ayant fait 106 victimes. Les combattants des groupes armés, tous confondus, ont été responsables de 74 violations ayant fait 138 victimes en janvier 2015. Parmi les groupes armés, les combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont été les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentés par le BCNUDH au mois de janvier 2015 (33 violations et 43 victimes).

Au mois de janvier 2015, le BCNUDH a noté une tendance inquiétante aux **restrictions des libertés publiques par des agents de l'Etat** ayant eu recours à un usage excessif de la force dans le cadre des manifestations contre le projet de loi électorale. Le BCNUDH a ainsi documenté qu'entre le 19 et 26 janvier 2015, à travers le pays, au moins 20 civils ont été tués, 75 blessés et plus de 500 arrêtés par des agents de la PNC et des militaires des FARDC. Parmi eux, plusieurs leaders politiques de l'opposition et représentants de la société civile ont été arrêtés et détenus par des agents de l'Etat, parfois sans avoir pu recevoir la visite de leur famille et/ou conseils. Jusqu'à ce jour, aucun agent de l'Etat n'aurait été arrêté ou jugé pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme commises dans ce contexte. De plus, l'accès à internet, aux réseaux sociaux et au service de SMS a également été bloqué par les autorités et des programmes et stations de radio suspendus durant plusieurs semaines, ce qui constitue une sérieuse atteinte au droit d'expression.

Au mois de janvier 2015, le BCNUDH a documenté 15 victimes adultes de violences sexuelles dans les provinces affectées par le conflit, à savoir la province du Nord-Kivu (huit femmes), Orientale (quatre femmes) et du Sud-Kivu (trois femmes).

En janvier 2015, le BCNUDH a organisé ou pris part, sur le territoire de la RDC, à au moins 10 activités de formation ou de sensibilisation, certaines organisées par ou avec des partenaires, en vue de renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme et de les informer de son mandat.

Au mois de janvier 2015, le BCNUDH a par ailleurs enregistré 42 personnes évadées des centres de détention dans les provinces du Bandundu, du Bas-Congo, du Kasai occidental, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et Orientale.